



N° 18.24
Avenant au marché «Tri et
conditionnement des matériaux issus
de la collecte sélective»
Lot 2 /PAPREC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE DIX HUIT

Le bureau dûment convoqué le 15 juin
Habilité par l'article L5211-10 du CGCT
Et la délibération 08/13 du 14 mai 2008
S'est réuni en session ordinaire au SMND
Sous la présence de Monsieur JOURDAIN

Nombre de membres en exercice : 6

Présents : 6

PRESENTS :

Monsieur JOURDAIN Jean-Pierre
Madame BIDARD Pascale
Monsieur BERNARD Marc
Monsieur LOVET Jean-Pierre
Monsieur BOSCH Jean-Marie
Monsieur CASTAING Patrick

Il est exposé :

A la suite de la décision du SMND de s'intégrer dans le groupement de reprise des matériaux initiés par le CSA3D, les JRM (Journaux, revues, magazines) et le Gros de magasin ne sont désormais plus repris par la société attributaire du marché de centre de tri mais par les entreprises Norske et EPR.

La société PAPREC, attributaire du lot n°2 a signifié que cette décision modifiait l'équilibre économique du marché et a proposé un avenant comme suit :

- Augmentation du montant HT prix à la tonne entrante de 3.1 % de 123.99 € à 127.85 €
- Augmentation du montant HT prix à la tonne sortante de 1.1 % de 127.85 € à 146.85 €

Le montant de l'avenant est inférieur à 5 %.

Il est donc proposé d'autoriser le président à signer cet avenant

Le bureau a adopté la présente délibération à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures,
pour copie conforme

Il certifie la formule exécutoire et les formalités de
publicités effectuées

HEYRIEUX, le 06.06.2018

Jean-Pierre JOURDAIN,
Président

